



Née à  
Montoire-sur-  
le-Loir

60 ans

Maire de  
La Chaussée  
Saint-Victor

Sénatrice  
depuis 2001

## Jacqueline Gourault, *vo*tre sénatrice



### JACQUELINE GOURAULT AU SÉNAT

- Vice-Présidente du groupe Union centriste
- Membre de la commission des Lois
- Membre de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

### SON BILAN PARLEMENTAIRE EN CHIFFRES

- 18 rapports parlementaires
- 50 questions au Gouvernement
- Plus de 200 interventions dans l'hémicycle
- Plus de 80 interventions en commission des Lois lors de la dernière année

### LE SÉNAT, GARANT DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

- C'est la deuxième Chambre du Parlement Français.
- C'est le représentant constitutionnel des communes, des départements et des régions. La Haute assemblée est aussi appelée « Le Grand Conseil des Communes de France ».
- Les sénateurs, comme les députés, proposent, examinent, et votent les lois.
- Les sénateurs contrôlent l'action du Gouvernement.
- Le Sénat doit donner son accord pour toute modification de la Constitution.
- Le Sénat examine en premier lieu les projets de loi relatifs à l'organisation des collectivités territoriales.
- Le Sénat ne peut pas être dissous.
- Le Président du Sénat remplace le Président de la République en cas de vacance de la fonction, c'est le deuxième personnage de l'Etat.



Jacqueline Gourault et Alain Persillet, son suppléant, Maire de Meusnes et Président de la Communauté de Communes Cher-Sologne.

- Le Loir-et-Cher est représenté par deux sénateurs.
- A la différence des élections législatives, il n'y a pas de découpage du département. La circonscription des deux sénateurs est le département en entier.
- Chaque grand électeur va disposer de deux voix, dans une même enveloppe, pour élire les deux sénateurs.

## **DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2011**

Election sénatoriale au Palais de Justice de Blois.

■ 8h30 à 11h

### **Premier tour du scrutin**

Pour être élu au premier tour, la majorité absolue des suffrages exprimés est nécessaire.

■ 15h30 à 17h30

### **Second tour du scrutin**

Au second tour de scrutin, c'est la majorité relative qui sera appliquée.

Important : le vote est obligatoire (en cas d'empêchement du délégué titulaire, le délégué suppléant doit impérativement voter).

## **L'ÉLECTION SÉNATORIALE**

- Les 348 sénateurs sont élus pour 6 ans au suffrage universel indirect par les grands électeurs. À partir de 2011, le Sénat sera renouvelable par moitié tous les trois ans.
- Dans chaque département, le collège électoral se compose :
  - des députés,
  - des conseillers régionaux,
  - de l'ensemble des conseillers généraux,
  - mais surtout de délégués des conseils municipaux qui représentent **95%** des **électeurs** des sénateurs.

Une permanence  
à votre disposition :

### **Au Sénat**

Elodie Jacquier-Laforge  
Tél. : 01 42 34 39 67  
Fax : 01 42 34 43 11

### **En Loir-et-Cher**

Marie-Béatrice Loiselet  
Tel : 02 54 55 40 41  
Fax : 02 54 56 06 55

[j.gourault@senat.fr](mailto:j.gourault@senat.fr)